

MÉDECINE GÉNÉRALE:THÉSÉS OU NON: TRAVAILLER ENSEMBLE

**SURCHARGE DE TRAVAIL / AFFLUX SAISONNIER /
PROBLEME DE SANTE**

MÉDECIN ASSISTANT OU MÉDECIN ADJOINT

*2 TYPES DE CONTRATS VOUS PERMETTENT DE TRAVAILLER AU SEIN D'UN
CABINET DE MÉDECINE GÉNÉRALE EN SOUTIEN DU MÉDECIN TITULAIRE*

MÉDECIN ASSISTANT

- Il est thésé et inscrit à l'Ordre.
Il signe un contrat de médecin assistant qui a tous les avantages d'un remplacement **(d'une durée minimum d'un mois et renouvelable 2 ans)**.
- Il utilise les feuilles de soins et les ordonnances du médecin installé.
- Il est considéré par les différents organismes comme un remplaçant libéral si la retrocession est supérieure à 50%, sinon comme un salarié.

MÉDECIN ADJOINT

- Il est interne en médecine et peut faire une demande de licence de remplacement à l'Ordre s'il remplit les conditions requises au niveau de sa validation de stages, il signe un contrat de médecin adjoint.
- Ce type d'exercice est limité à **3 ans**.
- Il utilise les feuilles de soin et les ordonnances du médecin installé.
- Il reste géré par son CHU et conserve le régime de protection sociale d'un interne et est affilié au Régime Général.

**VOTRE CDOM EST A VOTRE DISPOSITION
POUR VOUS AIDER DANS VOS DEMARCHES
TELEPHONE : 04.94.09.02.39 – MAIL : VAR@83.MEDECIN.FR**